

LENOBLE J. and OST F. (1978), "A propos d'une introduction critique au droit", in Annales de Droit, vol. 3, pp. 307-331.

A propos d'une introduction critique au droit

Jacques LENOBLE et François OST

Introduction

L'ouvrage de Michel Miaille, *Une introduction critique au Droit*, paru en novembre 1976 chez Maspero à Paris (388p.), s'est déjà imposé à l'attention de tous ceux qui, en France et en Belgique, se préoccupent de la nature et de la fonction sociale du discours juridique.

On ne sait quelle qualité contribue le plus au succès de l'ouvrage : clarté du style, pédagogie de l'exposé, connaissance de certains des meilleurs travaux contemporains de sciences humaines, incursions dans la réalité juridique des pays en voie de développement, sens historique jamais en défaut...

Avec le livre de Miaille, la pensée critique à l'égard du phénomène juridique dispose pour la première fois d'un ouvrage de synthèse à la fois novateur dans ses approfondissements théoriques et riche en illustrations tirées du droit positif.

Ouvrage de rupture d'avec la pensée juridique traditionnelle, le travail de Miaille se développe selon une méthode originale et féconde : sur chaque problème abordé, sont d'abord exposés, par voie de citations littérales, les enseignements des introductions au droit classiques (en l'occurrence celles de Weill, Mazeaud, Carbonnier, et Starck) ; vient ensuite l'exposé des implicites de ces présentations et une tentative d'explication alternative des choses.

Notre propos ne visera pas à résumer, même succinctement, les idées de l'ouvrage ; nous ne saurions assez recommander aux lecteurs des Annales une prise de contact directe avec le livre. Notre ambition sera plutôt d'opérer, comme Miaille nous y invite d'ailleurs, une lecture critique de la démarche qu'il met en œuvre.

C'est que certaines prises de position théoriques de l'auteur nous paraissent sujettes à discussion et génératrices d'enseignements, tantôt ambigus, tantôt erronés. Il nous a semblé important de relancer le débat théorique sur ces questions, au risque d'insister plus sur les points qui nous séparent de l'auteur que sur ceux qui nous en rapprochent.

A l'heure où s'amorce un bouleversement de la problématique des sciences sociales, l'urgence du débat théorique sur le droit n'est plus à souligner ; elle implique, au plan de l'enseignement et des publications universitaires notamment, un décroisement des cadres conceptuels de réflexion et une disponibilité de chacun à la discussion. La pensée marxiste dont se réclame Miaille ne doit pas échapper à cette interrogation.